

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de l'ASSEMBLÉE**

1ÈRE Réunion de 2015

Séance du 28/29 janvier 2015

CG20150128_26
id. 1436

Les vingt-huit et vingt-neuf janvier deux mille quinze, les membres du Conseil Général légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, l'Assemblée départementale peut valablement délibérer.

Présents ou ayant donné procuration de vote :

M. J-P. ALBERT, M. E. ASTOUL, M. C. ASTRUC, M. P. AURIENTIS, M. J-M. BAYLET, M. J-P. BESIERS, M. J. CAMBON, M. J. CAPAYROU, M. B. DAGEN, M. J-L. DEPRINCE, M. G. DESCAZEAX, M. G-M. EMPOCIELLO, M. F. GARRIGUES, M. R. GARRIGUES, M. J. GONZALEZ, M. P. GUILLAMAT, M. G. HEBRAL, M. A. LACOMBE, M. J. LAVABRE, M. M. MARTY, M. P. MARTY, M. R. MASSIP, M. C. MOUCHARD, M. J-P. QUEREILHAC, M. J-P. RAYNAL, M. D. ROGER, M. J. ROSET, Mme D. SARDEING-RODRIGUEZ, M. J. TABARLY, M. L. VIGUIE

**INTEMPÉRIES 2013 ET 2014
DÉGÂTS SUBIS PAR LE PATRIMOINE ROUTIER
DÉPARTEMENTAL**

I – Intempéries 2013

La forte pluviométrie du début de l'année 2013 a causé des dégâts importants au réseau routier départemental.

Lors de la décision modificative n°2 de 2013, nous avons voté **240 000 €** de crédits nécessaires au rétablissement de deux voies coupées **à la circulation aujourd'hui rétablie**. Lors du vote du budget primitif 2014, je vous ai proposé de programmer les travaux à réaliser en fonction des aléas et des enjeux qui ont été identifiés sur chaque site.

Nous avons donc décidé de commencer à traiter pour un montant estimé à **1 390 000 €** les glissements classés en priorité 1, notamment en prenant en compte les trafics des voies impactées par les glissements de terrains :

-RD 7 PR 1+000 Moissac	160 000 €
-RD 15 PR 20+500 Lavit-de-Lomagne	400 000 €
-RD 820 PR 7+500 Montpezat-de-Quercy	830 000 €

	1 390 000 €

Ces travaux sont aujourd'hui terminés à l'exception des quelques finitions pour la RD 15 à Lavit.

Pour les travaux de la RD 820 des variantes techniques et des prix tirés vers le bas par la conjoncture économique ont permis de réduire les coûts initiaux. A ce jour, le bilan financier des travaux réalisés s'établit comme suit :

- RD 7 Moissac	160 000 €
- RD 820 Montpezat-de-Quercy	300 000 €
- RD 15 Lavit	400 000 €

	860 000 €

Les travaux qui restent ainsi à réaliser dans le cadre de ces intempéries sont les suivants :

RD	PR	Commune	Canton	Estimation des Travaux	Evaluation des Risques	Trafic V/J % PL	Urgence
3	43+414	Mansonville	Lavit de L.	250 000,00 €	Aléa Moyen, enjeu moyen, risque d'évaluation en cas d'épisode pluvieux	422 7,8%	2
11	1+900	Marsac	Lavit de L.	35 000,00 €	Aléa moyen lié aux conditions climatiques. Enjeu moyen, restriction de circulation	130 6,2%	1
33	7+400	Caylus	Caylus	190 000,00 €	Aléa important en cas de pluie, enjeu moyen, faible circulation, technique rustique peu soumise aux conditions climatiques	213 19,8%	2
40	1+500	Lafrançaise	Lafrançaise	260 000,00 €	Aléa important en cas de pluies fortes, enjeu moyen technique génie civil	870 8,5%	2
55	10+300	Saint Sardos	Verdun sur Garonne	450 000,00 €	Aléa moyen lié aux conditions climatiques. Enjeu important, axe économique local pour les activités agricoles. Circulation ouverte	324 6,1%	2
78	33+000	Lafrançaise	Lafrançaise	85 000,00 €	Aléa important en cas de pluies fortes, enjeu moyen technique génie civil	953 3,9%	2
88	10+800	Lavit de L.	Lavit de L.	550 000,00 €	Aléa lié aux crues de l'Arratz, Présence d'une entreprise agricole à proximité, circulation alternée avec risques de fermeture de la circulation.	391 10,3%	1
MONTANT TTC				1 820 000,00 €			

Conformément à mes engagements pris lors de la décision modificative n°2 de 2014, je vous propose de traiter en 2015 les 2 urgences classées en priorité 1 (les deux itinéraires présentent des restrictions de circulation) à savoir :

RD 88 à Lavit de Lomagne	550 000 €
RD 11 à Marsac	35 000 €
soit un total de :	585 000 €

II – Intempéries 2014

Les précipitations des 22, 23 et 24 janvier 2014 ont provoqué la montée des eaux de la Garonne, de l'Arratz et de la Gimone entraînant d'importants dommages au réseau routier départemental.

L'estimation globale des réparations suite aux désordres occasionnés s'élevait à **1 018 000 € T.T.C.** :

- RD 928 à Bourret	400 000 €
- RD 14 à Castelsarrasin	130 000 €
- RD 820 à Canals	5 000 €
- RD 25 à Gramont (endommagement de l'ouvrage)	150 000 €
- RD 200 PR 78 +800 (affaissement des berges)	100 000 €
- RD 953 à Saint-Loup	5 000 €
- RD 69 à Mirabel	200 000 €
- RD 77 à Monbéqui (réfection de la couche de roulement)	28 000 €

pour lesquelles un premier crédit de **400 000 €** a été adopté au B.P. 2014, s'ajoutant aux économies réalisées sur la RD 820 à Montpezat.

A ce jour, le bilan financier **des travaux réalisés** s'établit comme suit :

- RD 928 (Bourret)	300 000 €
- RD 14 (Castelsarrasin)	120 000 €
- RD 820 (Canals)	4 000 €
- RD 200 (Affaissement des berges)	120 000 €
- RD 953 (Saint-Loup)	4 000 €
- RD 69 (Mirabel)	200 000 €
- RD 77 (Monbéqui)	28 000 €

	776 000 €

La remise en état de l'ouvrage (**estimée à 150 000 €**) franchissant l'Arratz à Gramont sur la RD25 est programmée en 2015. Cet ouvrage est limitrophe, une convention de partage du financement de ces réparations sera proposée à votre signature.

Au bilan, pour les intempéries de 2013, le montant global des réparations engagées s'élève à **860 000 €** et pour les réparations liées aux intempéries 2014 à **926 000 €** soit **1 786 000 €** pour une autorisation de programme de 1 790 000 € et 1 636 000 € de crédits de paiement.

Par ailleurs, le Conseil Général a sollicité auprès de l'Etat une aide dans le cadre du fonds de solidarité en faveur des collectivités territoriales et de leurs groupements touchés par des catastrophes naturelles, pour chacun des épisodes pluvieux qui ont fortement endommagé le domaine routier départemental à savoir 2013 et 2014. Ces demandes sont toujours en cours d'instruction au Ministère de l'Intérieur.

Je vous demanderais de bien vouloir délibérer.

□

□

□

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission travaux publics, voies de communication, aménagement urbain,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL GENERAL

Intempéries 2013

- Décide de traiter en 2015 les deux itinéraires suivants présentant des restrictions de circulation classés en priorité 1 conformément à la délibération de l'Assemblée du 17 novembre 2014 :
 - RD 88 à Lavit-de-Lomagne 550 000 €
 - RD 11 à Moissac 35 000 €585 000 €
- Adopte à cet effet, une autorisation de programme pour 2015 de 585 000 € au titre des intempéries 2013 ;

Intempéries 2014

- Prend acte que la remise en état de l'ouvrage (estimée à 150 000 €) franchissant l'Arratz à Gramont sur la RD 25 est programmée en 2015 ;

- Précise que le montant global des opérations s'élève à 860 000 € pour les intempéries 2013 et à 926 000 € pour 2014, et que les demandes d'aide sollicitées auprès de l'État dans le cadre du fonds de solidarité en faveur des collectivités territoriales touchées par des catastrophes naturelles sont toujours en cours d'instruction au Ministère de l'Intérieur ;
- Ratifie un crédit de paiement de 739 000 € sur l'article 231512 sous-fonction 622, (585 000 € au titre des intempéries 2013 sur le programme 2015 et 154 000 € au titre des intempéries de 2014 sur le programme 2014).

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Jean-Michel BAYLET